



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Luxembourg, le 21 OCT. 2022

Ministère de la Mobilité et des Travaux  
publics  
Département des travaux publics  
4, place de l'Europe  
**L-2940 Luxembourg**

**N/Réf.: 103381**

**V/Réf.: 277581 / 047350 / PG \* DIR - 20220581**

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre requête du 13 juillet 2022 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage d'un arbre sur le CR342 entre Rodershausen et Hosingen sur un fonds inscrit au cadastre de la commune du PARC HOSINGEN: section HnA de RODERSHAUSEN (Am Birchen), sous le numéro 505/1186, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur un terrain inscrit au cadastre de la commune du PARC HOSINGEN: section HnA de RODERSHAUSEN, sous le numéro 505/1186, au lieu-dit « Am Birchen », conformément à la demande et aux plans soumis.
2. L'abattage se limitera à 1 arbre.
3. Les travaux d'abattage se feront entre le 1<sup>er</sup> octobre et fin février.
4. L'arbre à abattre sera marqué au préalable du marteau de l'Etat par le préposé de la nature et des forêts (M. Martin Jacobs, tél : 621 202 126) qui sera averti avant le commencement des travaux d'abattage.
5. L'arbre sera remplacé sur place par 1 sujet haute-tige d'essence feuillue autochtone pour le 31 décembre 2023 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
6. En cas de reprise moindre de la plantation, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.
7. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma sincère considération.

Pour la Ministre de l'Environnement,  
du Climat et du Développement durable



Marianne Mousel  
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune du PARC HOSINGEN